

11 novembre 2016

## Davies, un cabinet « d'élite », selon *The Legal 500 Canada*

L'édition 2017 de la publication *The Legal 500 Canada* souligne le calibre « d'élite » des avocats de Davies et la cohésion de l'équipe entièrement dévouée à la clientèle, accordant au cabinet un classement dans 14 catégories, y compris un classement *Tier 1* dans les catégories suivantes :

- Marchés financiers
- Concurrence et antitrust
- Droit des sociétés et fusions et acquisitions
- Règlement des différends : Québec
- Infrastructure et projets
- Fiscalité

De plus, les 22 associés suivants de Davies sont classés chefs de file dans leur domaine de pratique respectif :

- George Addy (Concurrence et antitrust)
- William Ainley (Droit des sociétés et fusions et acquisitions)
- Robert Bauer (Infrastructure et projets, Immobilier)
- John Bodrug (Concurrence et antitrust)
- William Brock (Règlement des différends : Québec)
- Ian Crosbie (Fiscalité)
- Guy Du Pont (Règlement des différends : Québec, Fiscalité)
- Adam Fanaki (Concurrence et antitrust)
- Sandra Forbes (Règlement des différends : Ontario)
- Gregory Howard (Immobilier)
- Vincent Mercier (Droit des sociétés et fusions et acquisitions)
- Patricia Olasker (Marchés financiers, Droit des sociétés et fusions et acquisitions)
- Carol D. Pennycook (Droit bancaire et financement, Infrastructure et projets)
- Alexandria Pike (Environnement)
- Sarah Powell (Environnement)
- Franziska Ruf (Marchés financiers)
- Joel Scoler (Droit bancaire et financement)
- Jay Swartz (Restructuration et insolvabilité)
- Pierre-André Themens (Immobilier)
- Kent Thomson (Règlement des différends : Ontario)
- John Ulmer (Fiscalité)
- Nicholas Williams (Droit bancaire et financement, Infrastructure et projets)

Mise à jour chaque année, la publication *The Legal 500* évalue les forces des cabinets d'avocats dans 106 territoires, en fonction des commentaires recueillis auprès de 250 000 clients partout dans le monde, de l'information soumise par les cabinets d'avocats et de l'information obtenue dans le cadre d'entretiens avec des avocats de premier plan exerçant en pratique privée.